

*Texte lu à l'occasion de la rencontre professionnelle organisée par A*dS, autrices et auteurs de Suisse, et Pro Helvetia dans le cadre de la campagne « Pas de Suisse sans traduction » pour les villes et cantons suisses.*

Quand j'ai commencé à faire des traductions littéraires, il y a 15 ans, on m'a dit :

« Tu verras, c'est un petit peu mieux payé qu'écrivain, mais à peine. » J'ai abordé la traduction comme un métier de l'écriture, un travail de récréation et de confrontation avec un texte, qui n'a à la fois rien à voir avec les conditions de travail d'un écrivain, et en même temps tout à voir.

Rien à voir parce que l'acte de création n'est bien sûr pas le même. Traduire, c'est réécrire, écrire d'après, il n'y a pas ce vide à affronter, cet acte génial qui consiste à créer à partir de rien et qui requiert à n'en pas douter une disponibilité et une concentration phénoménales – ce qu'offrent les bourses et les soutiens à la création.

Le traducteur ne connaît pas la page blanche. S'il connaît les affres de l'angoisse, ce serait plutôt celle de la page noire, tous ces signes, cette cohérence, ce monde en soi déjà accompli, qu'il admire et estime assez pour avoir envie de le traduire, et qu'il va falloir affronter, recréer. Il est d'usage de parler de la modestie des traducteurs et traductrices : il faut pourtant un peu de prétention pour oser se hisser à la hauteur d'un Frisch ou d'un Dürrenmatt, d'un Joyce (suivez mon regard), et affirmer en reproduire la langue, le style, l'originalité littéraire !

Traduire c'est reproduire le geste de l'auteur. Et cela aussi demande une disponibilité et une concentration particulière. Différente de celle de créer « à partir de rien », certes, mais qu'il ne faudrait pas négliger.

J'insiste sur cette comparaison parce que le statut **d'auteur** des traductrices et traducteurs est parfois mécompris. Il m'est arrivé d'entendre de la part d'éditeurs ou peut-être de collègues écrivains un peu de circonspection quand je revendique pour les traducteurs un traitement similaire à celui des écrivains. Le nom sur la couverture, les informations bio-bibliographiques dans le livre ou du moins sur le site internet, l'invitation dans les festivals, dans les listes de prix littéraires ou, pour en venir au sujet qui nous réunit aujourd'hui, un soutien public par des bourses de (re)création.

Pourtant, le statut d'auteur est d'abord juridique. Selon le droit d'auteur, les traducteurices sont auteurs de leur traduction, ils en partagent les droits avec l'auteur. Oublier de nommer

le traducteur dans un journal, à la radio ou lors d'annonce dans un prix littéraire est une infraction au droit d'auteur : juridiquement il est donc logique d'inclure comme l'a fait l'AdS, les traducteurs et traductrices littéraires à son association d'Autor-innen – En allemand c'est peut-être moins évident puisqu'on parle sur le plan légal non d'Autor mais d'Urheber-in.

Par ailleurs, ce qui est absolument comparable, ce sont les sources de revenus et les modèles de contrat - et là encore l'intégration des écrivains et traducteurs au sein d'une même association prend tout son sens, Le fait est qu'aujourd'hui en Suisse, on ne peut pas vivre de la traduction littéraire uniquement : les honoraires proposés par les éditeurs, selon un tarif au mieux fixé par Pro Helvetia, ne suffisent pas à constituer un revenu décent.

J'aimerais ici vous donner un aperçu de comment se compose la rémunération d'une traduction éditoriale, au risque de répéter des choses bien connues. Il est d'usage de calculer la rémunération d'une traduction de prose sur la base du feuillet, ou plus largement aujourd'hui, de la tranche informatique. 1400 à 1500 signes en France, 1800 en Suisse et en Allemagne. Pro Helvetia propose à l'heure qu'il est 60.- CHF par feuillet, ce tarif s'est imposé chez les éditeurs littéraires, du moins ceux qui travaillent avec les langues nationales : Ulrich qui traduit de l'anglais est lui confronté à des tarifs bien plus bas, qui correspondent au marché allemand : env. 20 euros, pour aller vite.

La grande majorité des traductions qui paraissent en Suisse sont subventionnées. Sans aide, elles ne paraîtraient pas, car une traduction coûte cher, augmente considérablement le coût d'un livre qui a beaucoup de risque de se vendre moins bien qu'un livre en langue originale. C'est comme ça, les traductions se vendent mal, et à vrai dire, de moins en moins bien, tous les éditeurs le disent. (Exemple Actes Sud, éditeur historique de traduction, a commencé à faire plus de littérature française que de traduction) : il y a donc grand besoin d'un soutien à la traduction, absolument nécessaire pour que les éditeurs puissent rémunérer les traducteurs qu'ils engagent. Mais j'aimerais faire le distinguo entre un soutien à la traduction et un soutien aux traducteurs, traductrices : un soutien à la traduction permet aux éditeurs de payer ce qu'ils doivent aux traducteurs et traductrices pour leur travail. Il permet donc aux traductrices d'avoir du travail. Mais il n'améliore pas leurs conditions de travail.

La rémunération par contrat – 60.- le feuillet dans le meilleur des cas – comprend toutes les étapes de travail : lecture du texte, traduction (comptons en moyenne trois passages sur

chaque page), recherches éventuelles, échange avec l'auteur, révision de la traduction à la suite de la relecture de l'éditeur, une fois, deux fois, intégration des corrections d'un correcteur orthographique et grammatical, relecture des épreuves 1, 2 et parfois 3. Dans certains cas, on peut ajouter à ces tâches sur le texte le paratexte : rédaction de l'argumentaire, de la 4^e de couverture, de la bio de l'auteur, voire d'une postface ou d'un mot du traducteur.) Tous les éditeurs ne demandent pas ce travail supplémentaire, certains même le rémunèrent (Limmat, suivez mon regard à nouveau). Mais le rapport de force et le souci du traducteur pour le livre qu'il traduit sont tels qu'il est très difficile, voire impossible de négocier. Bien sûr qu'on veut la faire cette préface, bien sûr qu'il nous tient à cœur que la 4^e de couverture soit bien trussée. Aucun traducteur ne dira, après avoir passé plus de trois mois sur un texte, qu'il renonce à relire les épreuves faute de rémunération suffisante et laisse à l'éditeur le choix des dernières corrections : il prendrait le risque de voir paraître sous son nom un texte qu'il ne peut assumer. Et nous voilà revenu à la notion « d'auteur » : on signe le texte, et on en est responsable. On ne livre pas un service de traduction : c'est aussi notre livre.

J'ai oublié de préciser que les traducteurs étant indépendants, le tarif de 60.- la page comprend bien évidemment toutes les charges sociales. Aucun pourcentage n'est assumé en plus par l'employeur : prévoyance vieillesse, jours de congé, assurance accident et chômage. Tout est compris dans ce tarif. À titre de comparaison, rappelons qu'un.e graphiste, indépendant lui aussi, facture en Suisse 150.- CHF de l'heure.

Voilà pour la rémunération en vigueur. Et voilà pourquoi il me semble juste de dire qu'il n'est pas possible de vivre de la traduction littéraire en Suisse aujourd'hui.

Jusqu'il y a peu, beaucoup de traducteurs littéraires – comme d'écrivains d'ailleurs – s'en sortaient en équilibrant traduction exigeante et traduction « facile » : commerciale, touristique, pratique. Ces textes étaient bien souvent mieux rémunérés (l'ASTTI préconise min 3.- la ligne, soit 100.- le feuillet). Aujourd'hui cet équilibre est mis à mal pour ne pas dire détruit : ces traductions faciles n'existent pour ainsi dire plus. Des traducteurs pragmatiques me contactent avec le souhait de se mettre à la traduction littéraire qu'ils imaginent plus rentable. J'ai l'impression de voir le monde marcher sur la tête. Et en même temps, j'y vois un espoir : le rêve d'une société qui valoriserait le geste artistique, la créativité, le temps long d'une traduction littéraire, et laisserait les tâches rébarbatives s'automatiser. Dans ce contexte, des bourses pour les traductrices pourraient avoir un effet incitatif et peut-être que des écrivains ou écrivaines ainsi que des traducteurs jusque-là « généralistes », « techniques », pourraient

se lancer dans un projet de traduction littéraire. – Mais je ne dois pas oublier que ce qui est rébarbatif pour moi ne l'est pas pour tout le monde, certaines personnes adorent traduire des notices de médicaments et n'ont pas du tout envie de perdre ce travail, et surtout que ce rêve relève de l'utopie. Nous sommes encore loin de pouvoir vendre dans nos masters la traduction littéraire comme un métier d'avenir.

Envisager la traduction littéraire non comme un hobby, mais comme un métier, implique de concilier des jobs alimentaires avec le travail de traduction, d'accepter (et donc de trouver) des textes de commande, des ateliers de traduction, des rencontres dans les classes, des lectures publiques, etc., et tout cela à la fois. Pour assurer la qualité du travail, ces activités connexes doivent nécessairement être complétées par des bourses et des résidences. – Il en existe quelques-unes ouvertes aux traducteurs, elles sont rares et peut-être pas assez connues.

Par les temps qui courent, la traduction a plus que jamais besoin de créativité, et cette créativité a besoin du soutien de nos politiques culturelles.

Pour les traducteurs et traductrices, une bourse permet de consacrer plus de temps à la recherche. Aux lectures parallèles. Au cheminement qui permet de poser ses pas dans les traces de l'auteur. Aux errances aussi parfois, pour retrouver le bon chemin de traverse. A ce temps de latence qui permet la compréhension en profondeur, les tentatives, les brouillons. Car la meilleure traduction n'est bien souvent la plus évidente, la plus littérale, la plus directe. Une bourse c'est aussi permettre de souffler un peu pour ne pas être à flux tendu en traduisant parfois jusqu'à quatre textes à la fois, du matin au soir, le week-end, sans répit. De mettre peut-être 1000.- CHF de côté pour ne pas être obligé le mois d'après de relancer quatre fois l'éditeur qui ne vous a pas payé depuis six mois à cause « d'un problème de comptabilité ». De détendre, par le même coup, ces relations avec ce même éditeur ou le suivant qui aimerait beaucoup intégrer une préface, capitale pour éclairer le contexte du livre et sa bonne réception, mais qui, vraiment, ne peut pas payer plus de 200.- CHF. Une bourse aux traducteurs, c'est aussi préserver la passion enfin, si nécessaire à la traduction. Il faut de la passion pour traduire, il faut pouvoir s'y adonner sans compter, sans mégoter, laisser la recherche du mot juste envahir toute sa vie, ses conversations, ses rêves. C'est aussi ce qui est beau et ce qu'on aime, passionnément. Mais la passion paie de moins en moins le loyer, et l'augmentation constante du coût de la vie a le fâcheux effet de la ronger, de la rogner.

Avec votre concours, Mesdames, Messieurs, des mesures de soutien – bourse de création,

bourse de recherche, compléments d'honoraires, résidence ou quelle que soit la forme – offriront de meilleures conditions de travail, donc la possibilité d'échapper à la précarité de nos métiers et participeront à ce que la traduction littéraire soit reconnue en tant que pratique culturelle et, de manière générale, en tant que forme d'art créatrice.

Camille Luscher, 25 août 2025

Née à Genève où elle vit aujourd'hui, Camille Luscher traduit pour diverses maisons d'édition et revues des romans, de la poésie, du théâtre et de la littérature jeunesse, toujours de l'allemand en français (Annette Hug, Max Frisch, Eleonore Frey, Arno Camenisch, ...). De 2014 à 2020, elle a représenté les traducteurs et traductrices littéraires et les écrivain·es romand·es au sein du comité de l'A*dS. En parallèle de son activité indépendante, elle est chargée de mission au Centre de traduction littéraire de Lausanne, souvent médiatrice littéraire dans les festivals de Suisse et d'ailleurs et directrice de la collection Domaine allemand des éditions Zoé.